



**BANQUE
DE L'ORME**



SAUVEGARDE ET RETOURNEMENT DES ENTREPRISES



AU 1^{ER} AVRIL 2021

MISE À JOUR
AU 01/10/2021

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

BANQUE DE L'ORME



**CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à compter du 1^{er} avril 2021 à l'ensemble de la Clientèle de la Banque de l'Orme⁽¹⁾, banque judiciaire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

Pour les autres conditions et tarifs qui n'apparaissent pas dans cette brochure, nous vous remercions de vous référer à la brochure "Conditions et tarifs des opérations et services bancaires applicables à la clientèle des Professionnels et Associations de proximité" ou à la brochure "Conditions et tarifs des opérations et services bancaires des Entreprises et Institutionnels", toutes deux en vigueur au 01/01/2021 et disponibles auprès de nos agences ou Centre d'affaires.

La Caisse d'Epargne Ile-de-France a, depuis toujours, fondé ses relations sur la confiance et la transparence : lors de toute ouverture de compte courant, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement du compte et des produits et services qui lui sont rattachés.

Les experts de La Banque de l'Orme Ile-de-France sont spécialisés dans les procédures collectives. Ils accompagnent les entreprises et les professionnels en difficulté pour les orienter vers une solution adaptée. Les prestations sont assurées par une équipe de professionnels 100 % dédiés à cette activité. Ils font appel à leurs compétences techniques et juridiques, ainsi qu'à leurs capacités d'écoute et d'analyse.

De la période de sauvegarde ou de redressement judiciaire au plan de continuation, vous bénéficiez de la solidité de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, acteur majeur de l'économie régionale.

En vous remerciant de votre confiance.

**Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr⁽²⁾
(région "Ile-de-France")**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} mars 2021).

(1) La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE et utilisée par la CEIDF pour les entreprises en difficulté ou sous administration provisoire.

(2) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

SOMMAIRE

1 LE COMPTE COURANT

La gestion du compte4 

2 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Les cartes de paiement4 

3 LA BANQUE À DISTANCE

Direct Ecureuil Pro/CE net Comptes5 
CE NET Remises5
CE NET EDI5
PuICEo5

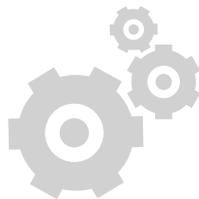
4 LE FINANCEMENT

Le financement du cycle d'exploitation6 
Les cautions et garanties à 1^{re} demande6
Le financement des investissements6

5 VOTRE RELATION AVEC LA BANQUE DE L'ORME

Votre chargé d'affaires7 
Le site Internet Caisse d'Epargne7

1 LE COMPTE COURANT



> LA GESTION DE COMPTE

- Ouverture de compte courant 50 €
- Frais de clôture de compte..... 100 €
- Frais de tenue de compte en euros :
 - Clientèle Entreprises (chiffre d'affaires > 1,5 M€)..... 150 €/trimestre
 - Clientèle Professionnels (chiffre d'affaires ≤ 1,5 M€)..... 70 €/trimestre
 - Clientèle Associations..... 40 €/trimestre
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre..... 0,20 %
Minimum de perception :
 - Clientèle Entreprises (chiffre d'affaires > 1,5 M€)
et Economie Sociale (budget > 300 K€)..... 25 €/trimestre
 - Clientèle Professionnels (chiffre d'affaires ≤ 1,5 M€)
et Associations de Proximité (budget ≤ 300 K€)..... 19 €/trimestre

2 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES CARTES DE PAIEMENT

La Carte Visa Business à contrôle de solde systématique vérifie systématiquement, en plus des plafonds de paiement et de retrait, le solde de votre compte avant d'autoriser l'opération que vous souhaitez réaliser⁽¹⁾.

- Cotation Carte Visa Business standard à Contrôle de Solde (débit immédiat)..... 55 €/an

3 LA BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾



> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

Définition : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ces services sont l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Frais de mise en place du service..... 20 € TVA

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service..... 30 € TVA

> CE NET EDI

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

- Frais de mise en place du service..... 50 € TVA

> PULCEO Nous consulter

PulCEO est une offre sécurisée, associée à votre service de banque à distance CE NET EDI, qui permet la consultation de vos comptes et la gestion de trésorerie. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE NET EDI (EBICS).

(1) Certains terminaux de paiement ne permettent pas de contrôler le solde de votre compte en temps réel (terminaux dits offline, par exemple : parkings, stations essence automatiques ou péages d'autoroutes). Dans ce cas, le paiement par carte sera refusé même si le solde du compte est suffisant.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

4 LE FINANCEMENT



> LE FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

DÉCOUVERT

- Frais de dossier **1 % du montant de l'autorisation de découvert (minimum 150 €)**
- Frais de renouvellement du concours..... **3 % du montant de l'autorisation de découvert (minimum 200 €)**
- Commission du plus fort découvert **0,20 %/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission de dépassement de découvert
(majoration taux client) **+ 5 % du taux négocié dans la limite du taux réglementaire⁽¹⁾**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY), ESCOMPTE, AFFACTURAGE Nous consulter

> LES CAUTIONS ET GARANTIES À 1^{RE} DEMANDE Nous consulter

> LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

CRÉDIT MOYEN LONG TERME, CRÉDIT-BAIL Nous consulter

(1) Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr rubrique Statistiques.

5 VOTRE RELATION AVEC LA BANQUE DE L'ORME



> VOTRE CHARGÉ D'AFFAIRES

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les services de la Banque de l'Orme, votre Chargé d'Affaires Banque de l'Orme se tient à votre disposition :
 - Par téléphone **01 58 06 69 70⁽¹⁾**
 - Par e-mail **agence.911-banquedelorme@ceidf.caisse-epargne.fr**

> LE SITE INTERNET CAISSE D'EPARGNE

- **www.caisse-epargne.fr** (région "Ile-de-France")⁽²⁾

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Plus d'informations
www.caisse-epargne.fr

Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr Réf. MOD. 09.00.000.226-01/10/2021-V2 • Crédit photos : Getty Images.